

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Elsy ROUSSET, Pierre MORATI, Mélody QUET, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Sylvestre VINCENT, Nicole TEISSIER Grégory MAURIN Ludovic INSALCO (arrivé à 18h17)

Absent représenté :

Absent Excusé :

Secrétaire de séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

1. Rajout de délibérations : Tarif Cantine – convention cantine

Vote : Pour 10/10

2. Approbation du Conseil Municipal du 22/01/2024

Vote : Pour 10/10

3. Délibération : Pour que le point 16 soit présenté à huis clos.

Vote : Pour 10/10 – Délibération n° DE_004_2024 – point à huis clos présenté en fin de Conseil.

4. Point N° 12 – Délibération pour validation des entreprises suite au MAPA

Ce point est abordé en premier car présenté par Mme LECOMTE architecte qui est présente au Conseil. Madame Lecomte est venue présenter le compte rendu technique du MAPA lancé pour la rénovation de la Mairie.

Voici le tableau des lots / entreprises ayant répondues.

LOT	Montant HT (€)	ESTIMATION Montant HT AVEC OPTIONS (€)	Mieux disant Montant HT AVEC OPTIONS (€)	Proposition maîtrise d'oeuvre
LOT 1 Gros-oeuvre / Maçonnerie	44 661,80 €	70 341,80 €	69 158,50 €	LOT FRUCTUEUX
LOT 2 Couverture	23 540,00 €	23 540,00 €		PAS D'OFFRE
LOT 3 Doublage-cloisons	11 728,00 €	10 488,00 €	12 892,00 €	DEMANDER PRECISION SUR PRIX - lot Fructueux
LOT 4 OPTIONNEL chanvre-chaux	26 022,00 €	26 022,40 €	24 314,60 €	DEMANDER PRECISION SUR PREPA CHANTIER
LOT 5 Carrelage	5 170,24 €	5 170,24 €		PAS D'OFFRE
LOT 6 Menuiseries extérieures bois	10 486,00 €	10 486,00 €	11 777,21 €	LOT FRUCTUEUX
LOT 7 Menuiseries extérieures alu	9 951,00 €	9 951,00 €	14 805,49 €	OFFRE AU-DESSUS ESTIMATION
LOT 8 Ferronnerie	7 062,00 €	7 062,00 €		PAS D'OFFRE
LOT 9 Electricité	20 330,00 €	20 330,00 €		PAS D'OFFRE
LOT 10 Plomberie	8 795,40 €	8 795,40 €		PAS D'OFFRE
LOT 11 Menuiserie intérieure	25 030,51 €	25 030,51 €	26 225,87 €	LOT FRUCTUEUX
LOT 12 OPTIONNEL Menuiserie intérieure - MOBILIER	- €	40 162,45 €	25 736,00 €	LOT FRUCTUEUX MAIS EN ATTENTE CHIFFRAGE COMPLET
LOT 13 Peinture	16 935,96 €	16 935,96 €	5 077,00 €	LOT FRUCTUEUX

Il est proposé au conseil de voter sur les lots dont les entreprises ont répondu et dont le rapport technique est favorable.

LOT 1 : Gros Œuvre/ maçonnerie



De retenir comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse l'offre avec options de l'entreprise SARL DOS SANTOS-BARROSO pour un montant H.T. de 69 158,50 €.

Vote : Pour 11/11

LOT 3 : Doublage cloisons

De retenir comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse l'offre sans option de l'entreprise LOZERE ISOLATION pour un montant H.T. de 10 488 €.

Vote : Pour 11/11

LOT 6 Menuiseries Extérieures Bois

De retenir comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse l'offre de base de l'entreprise MEUNIER BOIS pour un montant H.T. de 11 777,21 €.

Vote : Pour 11/11

LOT 9 Menuiseries Intérieures

De retenir comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse l'offre de base de l'entreprise MEUNIER BOIS avec option châtaigner pour un montant H.T. de 26 225,87 €.

Vote : Pour 11/11

LOT 13 Peintures

De retenir comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse l'offre de base de SEBASTIEN BREYSSE pour un montant H.T. de 5 077,00 €.

Vote : Pour 11/11

Délibération n° DE_40_2024 – choix des entreprises

Quelques remarques ont été faites lors de la présentation des plans :

- Au RDC il y a le coin cuisine sur la longueur du Mur en face l'entrée. Comme cette salle peut servir pour les réunions ou salle de vote, il serait intéressant de réfléchir à mettre un volet roulant qui cacherait la cuisine.
- Prévoir des montants fixes dans le chanvre afin de pouvoir à l'avenir accrocher aux murs.

5. Compte rendu des réunions diverses

- Prévoir une réunion pour l'adressage et la numérotation des rues de Salgas er Racoules.
- Eau du Causse Méjean : Eau de pluie à récupérer. Plusieurs fermes de la commune sont dans la première phase du projet. Des réservoirs vont être installés.

6. Choix de la publicité des actes de la commune

Les actes (arrêtés délibérations) de la Commune sont accessibles au public. La commune de – de 3500 habitants peut choisir le mode de publication.

Monsieur le Maire propose de le mettre sur le site de la Mairie (2023 y est déjà) afin de toucher le maximum d'administrés.

Il sera toujours possible de consulter sur place les actes en Mairie aux heures d'ouverture.

Il est à noter que sur le site internet, l'obligation légale, lorsque ce type de publication est choisi, est de mettre les actes à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'affichage sur le panneau sur la façade de la Mairie est de 2 mois.

Il est donc demandé de voter pour la publication des actes :

Format papier en Mairie aux heures d'ouverture

Format numérique sur le site internet de la Mairie

Vote Pour 11/11 - Délibération n° DE_05_2024 : choix de publication des actes

7. Convention AGEDI pour l'élaboration des fiches de paie



La mairie fait élaborer les fiches de paie par la trésorerie via AGEDI. Après vérification la convention signée en 2023 est pour 2 années. Il n'est donc pas utile de renouveler cette année. Le document reçu n'est pas à renvoyer ni à voter en délibération.

Point caduque

Pas de vote – pas de délibération à prendre.

8. Servitude de passage Maison Durand

Des canalisations d'eaux usées et eaux pluviales passent sur une parcelle de M et Mme DURAND à Salgas.

Il est demandé au conseil de voter la réalisation d'une servitude de passage pour régulariser la situation.

Vote Pour 11/11 - Délibération n° DE_06_2024 : la réalisation d'une servitude de passage

9. Bail emphytéotique Fournil

Le fournil est construit sur un terrain communal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de dresser un bail emphytéotique entre la mairie et L'association du « Pain pour demain ».

Vote Pour 11/11 - Délibération n° DE_07_2024 : la réalisation d'un bail emphytéotique

10. Dossier de demandes des subventions pour les travaux communaux annuels

Voici le tableau des travaux que la commune souhaite réaliser sur le budget 2024

travaux	devis	Subventions	%	subventions		reste à charge
Réaménagement local poubelle	18 035,76 €	Projet non retenu				
	10 000,00 €	SDEE et/ou SMEL	40%	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Réfection des marches calcaires escalier rue du Salut	2 604,00 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	781,20 €		1 822,80 €
Mur Sagas	11 701,80 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	3 510,54 €		8 191,26 €
Mur enrochement réservoir	5 867,13 €	Contrat territorial SDEE voirie	30%	1 760,14 €		4 106,99 €
Reprofilage d'une rue des Vanels	4 982,35 €	Contrat territorial SDEE voirie	30%	1 494,71 €		3 487,65 €
Mur rue de la cantonade	8 078,00 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	2 423,52 €		5 654,48 €
Maison Ventress - travaux PMR et accès	7 289,64 €	Contrat DETR - subv Etat et subv Département	60%	17 393,54 €	5 797,85 €	5 797,85 €
Maison Ventress - travaux électricité	21 699,60 €		20%			
Cimetière protestant - réfection piliers et portail + enlever pierres tombales	7 704,00 €	Contrat DETR	Subvention la plus élevée possible			
Cimetière catholique escalier d'entrée	4 116,00 €	Contrat DETR	Subvention la plus élevée possible			
Aménagement rue piétonne les Conces	22 107,00 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	6 632,10 €		15 474,90 €

Une demande de subvention sera faite en fonction des travaux.

Monsieur le Maire demande de valider les plans de financement et le montant estimatif des demandes de subventions pour ces projets.

En fonction des montants des aides, Monsieur le Maire propose de rediscuter en Conseil afin de prioriser la réalisation de ces travaux ou leur report ultérieur ou annulation.



Concernant le mur en pierres proposé pour les travaux du local poubelle : ce point est à revoir et une solution différente a été proposée : mettre des brises vues en bois à la place d'un mur en pierres. La solution sera bien moins onéreuse.

- Le point de la rénovation des poubelles est donc voté pour la solution avec un brise vue.
- Les autres travaux n'ont pas eu de questions.
- Il est donc demandé de voter les plans de financements de ces travaux :

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_008_2024 – réaménagement du local poubelle

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_009_2024 – Mur de la Cantonade

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_010_2024 – réfection des marches calcaires escalier Rue du Salut

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_011_2024 – Mur enrochement rue Lou Bourel

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_012_2024 – reprofilage d'une rue des Vanel

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_013_2024 – cimetière protestant

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_014_2024 – cimetière Catholique

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_015_2024 – Rue piétonne des Conces

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_016_2024 – mur de soutènement de Salgas

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_017_2024 – Maison Ventres PMR et Electricité

11. Ecole : délibération transport scolaire – convention scolaire – convention frais de fonctionnement

Une demande de prise en charge de frais de transport scolaire a été formulée pour un enfant qui n'est pas sur la commune. De plus l'arrêt de bus n'est pas non plus sur la commune.

Madame Doutres explique qu'il n'est donc pas du ressort de la mairie de prendre en compte les frais de transport pour cet enfant qui n'est pas domicilié sur la commune.

Vote : POUR 11/11 – Délibération n° DE_018_2024 – transport scolaires

Madame Doutres explique qu'il a été reçu une convention à signer entre la Mairie de Vébron et la Mairie de Florac pour adhérer à un paiement de la cantine selon le quotient familial des familles.

Cette convention donnerait des avantages aux familles qui ont scolarisé leurs enfants sur Florac. Par équité, si Vébron appliquait la même convention aux enfants de la Cantine du village, cela entraînerait une charge supplémentaire de plus de 8000 euros pour la mairie. Le budget de la mairie ne permet pas de prendre en compte de telles dépenses supplémentaires.

Il est donc demandé de ne pas signer cette convention

Vote : POUR 11/11 – Délibération n° DE_019_2024 – refus de signer la convention de tarification sociale pour cantine de Florac

Le prix de la Cantine a augmenté de 23% par repas. La mairie de Florac vient de nous faire parvenir un courrier et cette augmentation est à compter du 1er janvier 2024. Le tarif passe de 5.55€ à 6.85 €.

Madame Doutres propose au conseil municipal de voter la prise en charge de la moitié de l'augmentation par la mairie soit 0.65 € par repas au compte de la mairie et 0.65 € par repas répercutés sur les familles.

Un courrier sera envoyé aux familles pour les informer.

Vote : POUR 11/11 – Délibération n° DE_020_2024 – répartition de l'augmentation pour moitié commune et moitié parents de l'augmentation du tarif de la cantine scolaire.

12. Frais kilométriques des agents

Monsieur le Maire explique que jusqu'à ce jour les frais kilométriques des agents en déplacements se faisaient par dédommagement sur les bulletins de salaires.

Il convient maintenant de les régler par mandat à l'appui d'un ordre de mission du maire et d'une fiche de frais réels, au taux kilométrique en vigueur.

Il est donc demandé de voter pour le passage des frais kilométriques aux frais réels au tarif en vigueur.



13. Incorporation pour acquisition de 17 comptes BVSM pour la Mairie

Monsieur AVENTIN Marius, domicilié « 1 Rue de l'Hirondelle 34500 BEZIERS », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 710	Les Vanel	120	Sol

Madame BALSIN Nancie épouse VIREBAYRE, domiciliée « 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 109	Vebron Village	150	Jardin

Monsieur BESSEDE Emile, domicilié « 11 Rue Ferrud 84000 AVIGNON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 1540	La Pece	861	Terre

Monsieur BESSEDE Jérémie, domicilié « Les Vanel 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 702	Les Vanel	60	Terre
C 703	Les Vanel	425	Terre
C 1449	Beaumale	1640	Taillis



Monsieur BOUTELIER Camille, domicilié « 30190 SAINT-DEZERY », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
C 191	Vebron Village	214	Sol
C 1253	Montagut	2404	Terre

Monsieur CHAPTAL Antoine, domicilié « Mas Bonnet 48110 LE POMPIDOU », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
D 1377	Coste Plone et l'Hort de D.	40082	Lande

Monsieur DELPUECH Etienne, domicilié « Racoules 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
D 499 (BND)	Lou Fournet	3958 (sur un total de 81360)	Lande
D 898	Serre de Pont Perdut	1775	Taillis

Monsieur DURAND, sans prénom connu, domicilié « 30920 CODOGAN », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
C 192	Vebron Village	46	Sol
C 1110	Clauzelle	2010	Taillis
C 1113	Clauzelle	6914	Taillis



Madame LEVEJAC épouse SALANSON, sans prénom connu, domiciliée « 5 Rue Vergalier 30100 ALES », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 318	Lou Bourel	3052	Lande

Monsieur LEVEJAC Emile, domicilié « Salgas 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
D 446	Lou Fournel	2176	Lande

Monsieur MEYNADIER Paul Théophile, domicilié « 48400 ROUSSES », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
B 282	Lou Devez	7838	Lande

Monsieur PAUTARD Urbain, domicilié « 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
C 170	Vebron Village	40	Sol
C 172	Vebron Village	28	Sol

Monsieur PAUTARD Henri Paul, domicilié « 44 Rue de Roubaix 13013 MARSEILLE », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature cadastrale
D 391	Lous Plos	3152	Lande

Madame ROBERT épouse COMBEMALE, sans prénom connu, domiciliée « 34130 LANSARGUES », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
A 335 (BND)	Cros Roux	4190 (sur un total de 16754)	Lande
A 347	Cros Roux	5900	Lande
A 348	Cros Roux	5416	Lande
D 393 (BND)	Lous Plos	2737 (sur un total de 14598)	Lande
D 394 (BND)	Lous Plos	2772 (sur un total de 14780)	Lande
D 409	Lous Plos	3750	Taillis

Madame TARDRES, sans prénom connu, domiciliée « 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
C 339	Lou Bourel	1100	Lande

Monsieur TEISSIER Vincent, domicilié « Salgas 48400 VEBRON », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
D 956	La Moulière	952	Lande
D 1741	La Moulière	128	Lande
D 1742	La Moulière	2003	Lande



Monsieur VERGELY Léon Joseph, domicilié « Chambalon 48210 GORGES DU TARN CAUSSES », sans indication de date et lieu de naissance

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
A 194	Tratonnières	35806	Lande

Ces comptes font déjà partie de la première liste de BVSM établie ; les personnes désirant se porter acquéreurs ont déjà écrit pour se positionner.

Après avoir voté ces délibérations, il faudra attendre l'évaluation des terres par la SAFER pour avoir une estimation du prix de vente à proposer aux éventuels acquéreurs.

Chaque compte fait l'objet d'une délibération distincte.

Il est donc demandé de voter l'intégration de ces biens vacants et sans maîtres

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_022_2024 – compte AVENTIN Marius

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_023_2024 – compte BALSIN Nancie

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_024_2024 – compte BESSEDE Emile

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_025_2024 – compte BESSEDE Jérémie

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_026_2024 – compte BOUTEILIER Camille

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_027_2024 – compte CHAPTAL Antoine

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_028_2024 – compte DELPUECH Etienne

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_029_2024 – compte DURAND sans prénom

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_030_2024 – compte LEVAJAC Emile

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_031_2024 – compte LEVAJAC sans prénom

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_032_2024 – compte MEYNADIER Paul Théophile

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_033_2024 – compte PAUTARD Urbain

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_034_2024 – compte PAUTARD Henri Paul

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_035_2024 – compte ROBERT sans prénom

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_036_2024 – compte TARDRES Sans prénom

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_037_2024 – compte TEISSIER Vincent

Vote : Pour 11/11 – Délibération n° DE_038_2024 – compte VERGELY Léon Joseph

14. Délibération : annulation vente de parcelles BVSM

Lors du conseil Municipal du 11 septembre 2023, des comptes BVSM ont été proposés à d'éventuels acquéreurs. Cette répartition est à annuler pour deux comptes :

Compte L00005 (LAGET Albert – 91a 10ca)

Cette parcelle C420 et C431

Le propriétaire s'est présenté et les parcelles reviennent au propriétaire

Compte S00073 (CHARDENON Geneviève – 10a 68ca)

La D1540 qui est un délaissé de voirie au col des Faïsses. Cette parcelle est logiquement intégrée par le département. Elle ne peut être proposée à un acquéreur.

Vote : Pour 11/11 pour annuler la proposition faite et laisser les parcelles au propriétaire ou au Département.

15. Questions diverses

Une question est posée concernant le marché hebdomadaire : il est demandé de garder un seul marché.



Il est donc proposé aux chalandes de choisir un seul jour pour exposer pour des soucis de sécurité, de stationnement de disponibilité de la place, du personnel communal et des élus.

Le retour pour le choix doit être fait le plus rapidement possible car les supports pour informations estivales sont déjà en cours de réalisation.

16. Questions à huis clos

Le Conseil Municipal a été informé sur les mails et courriers d'un administré envers la Mairie ;

Une délibération est proposée :

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire ce qui lui semble opportun d'entreprendre afin de se protéger, protéger son personnel et ses conseillers municipaux, et si besoin ester en justice.

Vote : Pour 11/11 - Délibération DE_040_2024 : pour donner pouvoir au Maire

Le Conseil Municipal se termine à 20h50